

DOCUMENT PRÉALABLE D'ACCEPTATION DE MATÉRIAUX INERTES



N° de la déclaration préalable
(rempli par ANCYCLA)

[Empty grey box for declaration number]

**PRODUCTEUR
DU DÉCHET**

Nom et coordonnées de l'entreprise :

Nom et coordonnées du responsable du chantier :

CHANTIER (origine des matériaux)

Adresse du chantier :

Type de chantier :

Chantier bâtiment

Chantier non-bâtiment

TYPES DE MATÉRIAUX

Seuls sont autorisés
les matériaux inertes.
Sont notamment interdits :
les plastiques, les bois,
les matériaux putrescibles,
le plâtre, l'amiante, les papiers,
les cartons, les métaux,
les hydrocarbures, etc...

Déblais, terres, cailloux
17 05 04 -20 02 02*

Tuiles et céramiques
17 01 03*

Enrobés
17 03 02*

Matériaux issus de carrières
01 03 06- 01 04 08- 01 04 09*

Briques
17 01 02*

Bétons
17 01 01*

Mélanges de bétons, briques
17 01 07*

* Codes
déchet
selon
article R541-8
du code
de l'environnement

DOCUMENTS JOINTS

Des analyses complémentaires peuvent être demandées
en cas de doute sur le caractère inerte des matériaux.

Étude de sol, étude environnementale
Analyse inerte, HAP et amiante pour les enrobés

OUI NON

Quantité estimée en tonne :

Cadence envisagée en tonne/jour :

ENTREPRISE :

Date et signature du représentant de l'entreprise :

TRANSPORTEUR :

Nom et coordonnées si différent :

Date et signature du transporteur :

**Merci de retourner le document dûment rempli,
daté et signé avant la première livraison d'un chantier avec les documents joints.**